



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 036-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.57

Déposée le : 02.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Augstburger (Gerzensee, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Arrêter la centralisation des centres d'expertises et d'examens des véhicules agricoles et des machines de travail

Le Conseil-exécutif est chargé de renoncer, sauf raisons urgentes, à concentrer davantage les centres d'expertises et d'examens pour les véhicules agricoles et les machines de travail par l'intermédiaire de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) du canton de Berne.

Développement :

Ces dernières années, quelques centres d'expertises et d'examens de l'OCRN procédant au contrôle périodique des véhicules agricoles et des machines de travail ont été supprimés. Cette situation a eu pour effet de rallonger le trajet que doivent faire ces engins lents et d'engorger inutilement la route. D'un point de vue écologique, cette centralisation est une aberration. L'inspection de ces engins n'est pas très compliquée et peut continuer à être réalisée par un collaborateur ou une collaboratrice de l'OCRN, en restant dans la région, sans installations spécifiques, à moindre coût et pour une bonne qualité !

Destinataires
– Grand Conseil